

Annexe 2 : le dispositif d'accueil et d'information

Les candidats à une mutation pourront obtenir des informations complémentaires et des conseils personnalisés via :

- **des documents utiles**, dont la circulaire départementale, les modalités techniques, le lexique des sigles utilisés, disponibles sur :
 - l'espace dédié au mouvement départemental sur le site de la DSDEN de l'Oise au lien suivant : <https://www.ac-amiens.fr/dsden60/536-mouvement-2020.html>
 - MDT1D via le portail I-Prof

- **un accueil téléphonique** du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Cette plateforme d'écoute et de conseil vous accompagnera dans vos démarches et vous informera du suivi de votre demande de mutation tout au long des opérations du mouvement.

Le numéro est le 03.44.06.45.49 pendant la période de saisie des vœux.

- **un contact par mail** : ce.dgp1collective@ac-amiens.fr



Annexe 8 : formulaire priorité / bonification

Ce formulaire est à renvoyer accompagné des pièces justificatives à la
DSDEN de l'Oise – Service DGP1,
par mail (ce.dgp1collective@ac-amiens.fr)

Au plus tard le lundi 11 mai 2020, délai de rigueur

NOM D'USAGE : NOM DE NAISSANCE :

PRENOM :

Ecole : Circonscription :

Téléphone : Courriel :

Vous demandez priorité/bonification au titre de (cochez la case correspondant à votre situation) :

Bonifications	Pièces à fournir
<input type="checkbox"/> Handicap de l'agent	<i>Pièces justificatives</i> : justificatif MDPH + demande écrite d'étude particulière des vœux (un RDV avec le médecin de prévention doit être pris en amont du mouvement)
<input type="checkbox"/> Handicap du conjoint de l'agent	<i>Pièces justificatives</i> : justificatif MDPH + demande écrite d'étude particulière des vœux (le dossier médical doit être transmis au médecin de prévention en amont du mouvement)
<input type="checkbox"/> Handicap (ou maladie grave) de l'enfant de l'agent	<i>Pièces justificatives</i> : justificatif MDPH + demande écrite d'étude particulière des vœux (le dossier médical doit être transmis au médecin de prévention en amont du mouvement)
<input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoints	<i>Pièces justificatives</i> : domiciliation lieu de travail du conjoint, justificatif attestant de la qualité de conjoint (PACS, mariage, livret de famille pour les conjoints ayant des enfants en commun)
<input type="checkbox"/> Autorité parentale conjointe	<i>Pièces justificatives</i> : justificatif du domicile de l'enfant + décision de justice + photocopie livret de famille
<input type="checkbox"/> Situation de parent isolé	<i>Pièces justificatives</i> : photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance, de toute pièce attestant de l' autorité parentale unique + pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (mode de garde, cellule familiale)
<p>Pour prendre RDV avec le médecin de prévention : Par mail : secretariat-medecin-prevention60@ac-amiens.fr Par l'application : http://tice.ia60.ac-amiens.fr/prise_de_rendez_vous/</p>	

Fait à, le

Signature

